

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 28 janvier 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement  
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur  
Présents : 6 Christian EXCOFFON, Maire.  
Excusés : 2  
Absents : 3 Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry  
Votants : 6 TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Date de la convocation : Excusés : Marie-José LIGOUZAT, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD  
22/01/2025

Absent : Jacky MARIN-LAMELLET, Jérémie MONGELLAZ, Jean-Loup MARTIN.

A été élu secrétaire de séance : Gérard VIALLIS

**Délibération 2025-D02 – Participation navette villages 2023/2024**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation par le SIVU Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz d'une navette villages, lors des vacances scolaires de Noël et d'hiver.

Le SIVU avait reconduit ce service pour la saison 2023/2024. Il a fonctionné tous les jours de la semaine, sauf le samedi, sur deux périodes :

- Vacances scolaires de Noël (2 semaines)
- Vacances scolaires d'hiver (4 semaines)

Le coût de ce service s'est élevé pour le SIVU à 32 588.00 € H.T.

Le SIVU considère que ces prestations pourraient être également cofinancées par différents partenaires dont les communes pour 50 %.

A cet effet, le maire invite le conseil à se prononcer sur cette demande de participation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (6 voix pour) :**

- ↳ Accepte la participation financière de la commune de Cohennoz à hauteur de 50 % du coût total, répartie avec la commune de Crest-Voland sur la base de leur population DGF,
- ↳ Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant et à transmettre la présente délibération au SIVU.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20250128-2025-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025

Le Maire,  
Christian EXCOFFON

